

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 31 octobre 2016

<p>Nbre Conseillers en exercice - 19 Nbre Conseillers présents - 14 Nbre Conseillers votants - 19</p>	<p>L'an deux mil seize, le trente et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mme MELINETTE, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER, Mme et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. PETRONIO, Conseiller municipal délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, LETSCHER et FERRY, conseillères municipales.</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. PETRONIO à Mme GERARD, Mme BRISBARE-CLAUDEL à M. le Maire, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. MOUGEL, Mme FERRY à M. CORDIER.</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET</p> <p>Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein de la Commission « Relations Internationales, Europe et Coopérations territoriales » de la Métropole du Grand Nancy</p> <p><u>délibération n° 1</u></p>	

Monsieur le Maire indique que la Métropole du Grand Nancy a décidé le 8 juillet dernier de constituer une 6^{ème} commission intitulée « Relations Internationales, Europe et Coopérations territoriales » en plus des cinq déjà existantes (pour mémoire : Finances – Ressources – Territoire – Services et Infrastructures – Attractivité).

A ce titre, le principe de composition défini par l'assemblée métropolitaine délibérante prévoit que les communes disposant de moins de quatre conseillers métropolitains (ce qui est le cas de HouDEMONT) puissent proposer, en plus, un titulaire et un suppléant par commission spécialisée, avec voix consultative, afin de permettre une représentativité municipale satisfaisante, comme l'autorise l'article L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Abraham WASSIAMA, conseiller municipal délégué à l'action humanitaire, au développement numérique et aux associations autres que sportives, comme membre titulaire et celle de Monsieur Serge KLUSKA, conseiller municipal, comme membre suppléant.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Messieurs Abraham WASSIAMA, membre titulaire et Serge KLUSKA, membre suppléant, pour siéger au sein de la Commission « Relations Internationales, Europe et Coopérations territoriales » de la Métropole du Grand Nancy.

Le Maire,


Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 octobre 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

